

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1) Adhésion à l'association

L'**adhésion** à l'association Domino , est valable du 01/09 de l'année N, au 31/08 de l'année suivante (nommée "période d'adhésion").

Pour participer aux activités proposées, l'adhésion à l'association **est obligatoire** (une adhésion par famille).

La cotisation , dont le tarif est disponible sur notre site internet www.domino-asso.fr ou sur simple demande, **n'est pas remboursable**.

2) Activités

Toute participation à une activité durant une période d'adhésion engendre le règlement de cette dernière **dans son intégralité** (exception faite des séances d'essais proposées , voir modalités en paragraphe 3).

Les activités sont déclinées par groupes d'âges. Les participants doivent impérativement **avoir l'âge minimum requis au jour de l'inscription à cette dernière** (une tolérance d'un mois maximum pourra être appliquée).

L'accès aux locaux et aux salles d'activités ne sera autorisé qu'aux adhérents ayant **un dossier complet** et validé et ayant **effectué l'ensemble des règlements** nécessaires pour l'année en cours et pour les années précédentes (voir paragraphe 4).

La tarification d'une activité est calculée pour toute la durée de la période, il n'y a **pas de dégressivité pour des inscriptions en cours d'année**. Les paiements perçus au titre de ces activités ne pourront être remboursés en raison d'absence ou décision d'arrêt de l'activité **par l'adhérent**. Aucun remboursement partiel n'est également possible à l'exception des cas suivants :

1. déménagement dans une zone géographique de plus de 50 km des locaux de l'association , 7 place de la république 57280 SEMECOURT (sur présentation d'un justificatif de domicile)
2. problème de santé engendrant un arrêt de l'activité de plus d'un mois **sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude** (date du certificat faisant foi).

Si l'un des cas ci-dessus était avéré, un remboursement partiel pourra être réalisé au prorata du temps d'absence.

*A noter que le **changement d'intervenant** ou professeur en cours d'année n'est pas un motif de **remboursement**.*

Le planning des activités comportant horaires, lieux et professeurs est disponible sur le site internet de l'association www.domino-asso.fr.

3) Séances d'essais aux activités

Des séances d'essais sont possibles, en fonction de l'activité et de la validation du professeur. Elles ne sont ouvertes **qu'aux nouveaux adhérents. Une seule séance d'essai possible** par adhérent sur la période d'adhésion. La séance d'essai ne pourra être réalisée qu'après accord de l'association et sur rendez-vous uniquement.

4) Modalités d'inscription

L'inscription aux activités de l'association est réalisée en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire internet mis à disposition des adhérents et non adhérents aux périodes d'inscription. Ce formulaire internet permet de réaliser les vœux d'inscription et de pré-renseigner les éléments nécessaires à l'étude du dossier. **Il ne s'agit pas d'une inscription définitive.** Vous recevrez dans tous les cas une confirmation de réception de votre demande par mail.

Le comité Domino procédera à la **vérification des éléments** et une réponse définitive, en fonction de votre ancienneté dans l'association et du nombre de places disponibles dans les activités, vous sera donnée par retour mail. En cas d'acceptation, les éléments suivants seront transmis :

- le montant de votre cotisation d'adhésion (en fonction de votre lieu de résidence)
- le montant total à régler pour les activités souhaitées sur la période d'adhésion
- un lien vers notre plateforme de paiement en ligne par Carte bancaire

Votre inscription ne sera effective **qu'après règlement de la totalité des montants demandés. Domino pourra refuser toute demande de renouvellement d'inscription si des sommes dues de l'année précédente n'avaient pas été acquittées.**

Pour les inscriptions en ligne, **seul le mode de paiement CB est accepté** (voir paragraphe 5).

Domino proposera toutefois des permanences d'inscription sur place à la maison des associations de Semécourt pour les personnes souhaitant régler avec un autre mode de paiement que CB (chèque ou espèces). **Informations importantes à prendre en compte dans ce cas de figure :**

- Il n'y a plus de priorité au renouvellement d'adhésion donc plus de garantie de place disponible pour les anciens adhérents
- L'inscription ne sera validée et effective uniquement en cas de règlement sur place de la totalité des sommes dues
- **Il n'y a pas de facilité de paiement possible lors d'un règlement sur place**

5) Modalités de règlement

L'association a mis en place une plateforme de règlement par Carte Bancaire et **privilégie le règlement par cette plateforme** (simple, rapide et sécurisée) pour les inscriptions en ligne.

Une facilité de règlement vous est proposée grâce à une option de **paiement en plusieurs fois** par Carte Bancaire, le coût du crédit étant pris en charge **entièrement par Domino**, cette option est **gratuite pour l'adhérent** (détails et précisions dans le formulaire internet d'inscription).

L'association accepte toutefois les règlements par chèque ou espèces (après étude de votre dossier) pour un **paiement unique de la totalité des montants** demandés (encaissement des chèques dès réception). Il n'y a pas de facilité de paiement possible via ces moyens de paiements. Se référer au paragraphe 4 concernant les contraintes d'inscriptions inhérentes à ces types de paiements.

Les mairies de Fèves et Semécourt proposent à leurs administrés des **bons associatifs** permettant de financer une partie des activités au sein des associations locales. Domino accepte ces bons, ils vous **seront intégralement remboursés par virement bancaire**, au plus tard en Janvier de l'année suivante, sur remise impérative des coupons physiques (pas de copie ou photos acceptées) et accompagnés d'un RIB. Il en sera de même avec les pass de l'état (Ex : pass sports) qui devront être soit transmis physiquement soit transféré sur la boîte mail Domino en cas de pass dématérialisé.

6) Lieux, intervenants et accès aux locaux

L'association Domino organise ses activités à la Maison des Associations de Semécourt, 7 place de la République (57280).

L'accès à nos locaux est sécurisé par la municipalité de Semécourt à l'aide d'un système de contrôle par badge. Chaque personne devant accéder à la maison des associations **est tenue d'utiliser obligatoirement son badge**. Des sonnettes sont disponibles mais uniquement en cas d'urgence. L'oubli d'un badge n'étant pas considéré comme une urgence, **les professeurs et intervenants ne sont pas tenus de venir ouvrir les portes**. Domino remettra à chaque famille lors de son adhésion 1 badge dès la rentrée de Septembre. Ce dernier sera à restituer impérativement avant la fin de la saison. Un montant de caution sera encaissé lors de l'inscription et remboursé à l'adhérent à la restitution du badge (par virement bancaire uniquement dans un délai maximum de 15 jours après la date de fin des activités).

L'accueil est réalisé par un professeur salarié ou par un intervenant sous contrat, majeur et diplômé. La liste des professeurs et intervenants est disponible sur le site internet de l'association.

Afin d'accueillir un maximum de familles dans les meilleures conditions, **le gala de fin de saison se déroulera dans un lieu autre que la maison des associations**. L'adresse exacte sera communiquée en cours d'année.

7) Concours et gala

Certaines activités permettent l'accès aux adhérents à des **concours à l'extérieur de l'association**.

Les frais d'inscription, frais liés à la chorégraphie, musique, costumes, matériel scénique, adhésion à la Fédération française de danse ou à la confédération française de danse, frais de transport, d'hébergement personnel, etc... **ne sont pas compris dans la tarification annuelle de l'activité**. Une facture complémentaire sera adressée à la famille et un acompte pourra être exigé avant toute commande ou inscription.

La facture récapitule les sommes engagées et le solde est payable à réception. L'accès aux concours pour l'adhérent ne pourra être effectif qu'après règlement de l'ensemble des montants demandés aux familles.

Domino propose chaque année un gala de fin de saison qui se déroule sur un site externe. Les frais de costumes et d'accessoires, en achats ou locations pour cet événement, **ne sont pas compris dans la tarification annuelle de l'activité**. Une facture sera adressée à la famille avant ou à l'issue du gala en fonction de l'organisation qui sera mise en place par le comité.

8) Fonctionnement général

Les adhérents et parents accompagnants s'engagent à respecter les locaux, le matériel, leurs camarades, ainsi que tous les adultes évoluant lors de l'activité.

Il est demandé aux parents

- de respecter les horaires des cours en début et en fin d'activité.
- d'accompagner son enfant et de vérifier la présence du professeur en début de cours
- de prévenir au plus tôt l'association en cas d'absence à un cours par mail (contact@domino-asso.fr)

Les adhérents s'engagent à participer au gala de fin d'année ainsi qu'aux répétitions nécessaires.

L'association engage sa responsabilité durant les heures de cours mais n'est plus responsable de l'enfant après l'heure limite d'accueil.

Une tenue adaptée à l'activité doit être prévue en accord avec le professeur ou l'intervenant.

L'accès à une salle de danse se fera en chaussons de danse ou chaussures d'intérieur adaptées (hip-hop) et non utilisées en extérieur. Il est conseillé de personnaliser les vêtements des enfants avec leur nom et prénom.

Un vestiaire et des portemanteaux adaptés aux âges sont à disposition des adhérents à l'étage de la maison des associations. Il est demandé de ne pas laisser sacs et autres vêtements dans la salle de

danse. **La salle d'activité située au rez -de -chaussée n'est pas un vestiaire.**

Chaque adhérent se doit de vérifier à chaque fin de cours si toutes ses affaires ont bien été récupérées (sacs à dos, vestes, gourdes etc ...).

Aucun achat, aucune participation à une manifestation extérieure (concours de jazz, etc...), aucune modification d'horaire ne sera communiqué aux adhérents sans accord préalable du comité directeur qui, seul, en informera les participants par les moyens adaptés (mails, sms, réunions)

Tout objet de valeur (smartphone, bijoux...) est à proscrire lors des activités. **Domino décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.** L'usage du téléphone portable durant les activités n'est pas autorisé. En cas de nécessité le professeur fera le relais avec les parents ou jugera de la nécessité pour l'enfant de contacter directement ses parents.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments. Tout traitement médical indispensable doit être spécifié au professeur, accompagné d'une ordonnance médicale ainsi que d'une autorisation écrite des parents.

Il est interdit à toute personne (parents, accompagnants) de pénétrer dans les salles d'activités. Les enfants doivent être déposés à l'entrée afin d'être pris en charge par les professeurs.

Afin d'assurer un cours optimum sans perturbation extérieur, le professeurs pourra, s' il estime cela nécessaire, fermer la porte de la salle d'activité.

9) Echange avec les professeurs

En cas de besoin d'échange avec les professeurs concernant des problématiques individuelles, nous demandons à l'ensemble des adhérents **de ne pas mobiliser les professeurs durant les cours ou entre deux cours.** D'une part par respect pour les autres élèves et surtout afin que le cours dispensé puisse l'être dans sa totalité.

Ces échanges pourront se faire **sur rendez-vous uniquement** en ayant contacté impérativement au préalable le comité directeur Domino (contac@domino-asso.fr) et en indiquant précisément la thématique à évoquer (ceci afin de pouvoir apporter les réponses les plus précises possibles).

10) Acceptation du règlement intérieur

L'acceptation du règlement intérieur sans aucune réserve est un prérequis à toute validation d'inscription à l'association.

Il n'est plus nécessaire de le signer et de nous le retourner. La validation de ce dernier sera matérialisée par votre acceptation obligatoire lors du processus d'inscription.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement.

FIN DU DOCUMENT